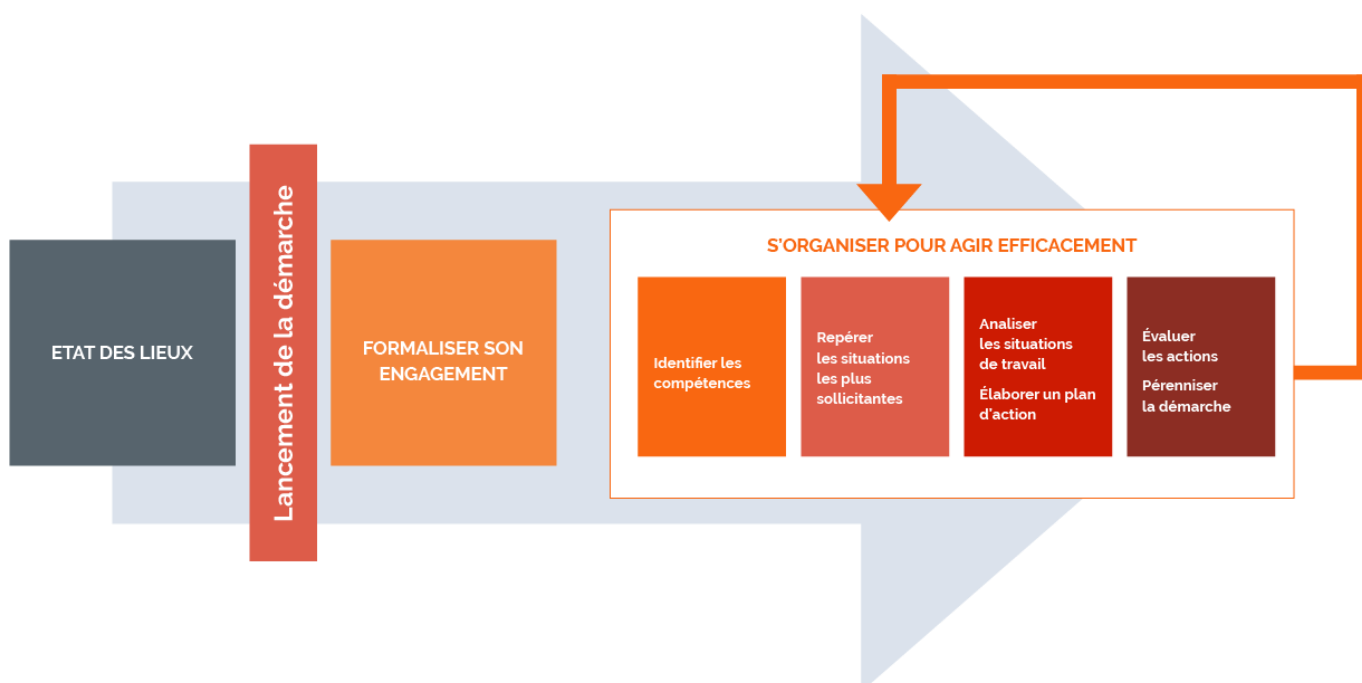


Démarche de prévention TMS – Bien-être au travail

Tous Concernés DIRIGEANT • ENCADRANT • OPÉRATEUR

Méthodologie pour une action



1. PROCÉDER À UN ÉTAT DES LIEUX

Avant de vous lancer dans une démarche de prévention, il est nécessaire de réaliser un état des lieux de la situation de votre entreprise. Cette première approche peut avoir lieu :



- à l'occasion de l'élaboration ou de l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise ;
- à l'occasion de tout changement notable dans l'entreprise (absence d'un salarié, prolongement et récurrence d'AT, nouveau marché, nouveau matériel, nouveau process...) ;
- dès la connaissance de douleurs et de plaintes remontées par l'encadrement ou par les salariés (il est important d'agir dès les premières plaintes confirmées pour éviter l'apparition de troubles et une aggravation de la situation) ;
- lors d'alerte par des salariés, représentants du personnel, membres de la commission hygiène et sécurité (ex-CHSCT) ;
- lors d'alerte du Service de Prévention et de Santé au Travail ;

- lors de la prise de connaissance de rapports en lien avec la vie de l'entreprise :
 - ✓ Bilan social ;
 - ✓ Rapport annuel du médecin du travail, registre d'infirmerie.
- en cas de baisse de performance de l'entreprise, de qualité du travail.

Cet état des lieux nécessite de collecter un certain nombre d'informations relatives aux salariés, à l'entreprise et à l'activité à partir d'indicateurs déjà suivis ou à définir et du recueil des remontées de terrain. Il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux indicateurs.

De manière non exhaustive, vous trouverez, ci-dessous, quelques exemples d'indicateurs qu'il convient de croiser et d'analyser. Ils permettent de mesurer l'impact des TMS sur la santé de votre personnel, la gestion du personnel, et la performance de l'entreprise.

Gestion du personnel



- absentéisme (nombre de jours d'arrêt de travail et évolution de la durée des arrêts de travail) ;
- turn-over ;
- part du recours à l'intérim en remplacement de salariés en arrêt de travail ;
- ...

Santé au travail

- nombre de jours d'absence pour maladie professionnelle ;
- au port de charges ;
- nombre de maladies professionnelles en cours de reconnaissance ;
- nombre de maladies professionnelles reconnues ;
- nombre d'inaptitudes prononcées par le médecin du travail et nombre de restrictions d'aptitudes ;
- nombre de postes aménagés ;
- dialogue social, comme par exemple le nombre de réunions avec les représentants du personnel abordant le sujet des TMS ;
- ...

Performance de l'entreprise

- coûts des cotisations AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles) ;
- coûts directs et indirects occasionnés par les accidents et les arrêts de travail ;
- perte de compétences ;
- désorganisation ;
- nombre de défauts qualité ;
- taux d'atteinte des objectifs et tenue des délais ;
- satisfaction clients (fidélisation...) ;
- ...



BOÎTE À OUTILS

- Tableau de bord TMS Pros : <https://www.ameli.fr/content/tableau-de-bord-tms-vierge-0>
- Outil ANACT : « analyse des données sociales » : <https://www.anact.fr/ads-un-kit-pour-aider-les-entreprises-analyser-leurs-donnees-sociales>
- Outil Excel d'évaluation du coût d'une journée de travail perdue

Au-delà des données quantitatives, il est essentiel d'être vigilant aux remontées terrain (plaintes, douleurs, climat social) exprimées lors d'échanges formels (réunions d'équipe, entretiens individuels, CSSCT, CSE) ou informels (moments de convivialité).

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), est également une source précieuse d'informations qui concernent directement le traitement du risque TMS dans l'entreprise.

Les sources d'informations doivent concerner l'ensemble des salariés de l'entreprise et être recueillies à différents niveaux :

- entreprise ;
- agence/ établissement ;
- chantier/service ;
- situation de travail/poste de travail.

Ce recueil d'information peut être complété par les études et statistiques de la Profession (Services de Prévention et de Santé au Travail, statistiques CNAM...).

2. FORMALISER SON ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE PREVENTION

Il est maintenant essentiel que la direction de l'entreprise affiche clairement sa volonté d'engager une démarche de prévention des TMS, au travers d'une feuille de route avec des objectifs définis et un calendrier arrêté.

Cette démarche nécessite de fixer et de tenir un cap, de mobiliser dans la durée de manière à engager une action pérenne et efficace de prévention des TMS.

Dans cette optique, la direction de l'entreprise inscrit formellement le projet dans la vie de l'entreprise, permettant l'expression des salariés et l'implication concrète de tous les acteurs internes et externes.

La direction par cet engagement doit rapidement mettre en place une organisation en mode projet et en nommer le pilote, et ce projet doit :

- comporter une dimension pédagogique forte et adaptée ;
- assurer la mise en œuvre concrète et opérationnelle des échanges ;
- prévoir les ressources (temporelles, humaines et matérielles, budgétaires) nécessaires à la réussite de l'action ;
- intégrer une communication régulière tout au long de la démarche.

3. S'ORGANISER POUR AGIR EFFICACEMENT

La méthode décrite ci-dessous est volontairement structurée en différentes étapes qui correspondent aux cadres du schéma de la première page. À chaque étape, sont proposées des solutions et des actions concrètes, qui ont pour objectif de guider l'entreprise.

Cette méthode est applicable dans toute entreprise, quelle que soit sa taille. C'est à l'entreprise de se l'approprier et de l'adapter, en fonction de ses moyens et ses ambitions.

Identifier les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la démarche :

- identifier en interne une personne ressource formée en capacité de piloter la démarche ;
- s'appuyer sur l'expertise des compagnons et leurs connaissances du terrain ;
- s'appuyer sur des relais externes (Services de Prévention et de Santé au Travail, OPPBTP, Caisses régionales d'assurance retraite et de santé au travail, Aract, consultants ergonomes, ...).

Repérer et prioriser les situations les plus sollicitantes :

- s'appuyer sur les remontées du terrain ;
- utiliser des questionnaires ou grilles d'entretien pour faciliter le recueil d'informations, par exemple sur l'état de santé des salariés ou sur les difficultés ressenties ;
- analyser les données recueillies lors de l'état des lieux ;
- identifier les situations de travail prioritaires pour lesquelles un diagnostic plus approfondi est nécessaire.



BOÎTE À OUTILS

- [Questionnaire nordique](#)
- [Outil de dépistage TMS Pros](#)
- Grille d'identification [Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail](#)

Analyser les situations de travail :

- échanger avec les principaux concernés (compagnons, encadrement intermédiaire, ...) sur les conditions de réalisation de leur travail ;
- identifier les facteurs de risques et les leviers possibles permettant de réduire les TMS ;
- prendre en compte l'évaluation faite dans le DUERP ;
- utiliser des outils permettant une analyse approfondie et globale de l'activité des compagnons ;
- prendre en compte la variabilité des chantiers et des situations de travail, la co-activité, les ambiances physiques et saisonnières, l'organisation, les équipements de travail, le matériel utilisé, les méthodes de travail... ;
- faire appel à une ressource externe pour vous accompagner dans la réalisation du diagnostic (OPPBTP, CARSAT, ARACT, Service de santé au travail, consultants ergonomes, ...).



BOÎTE À OUTILS

- [Méthode d'Analyse de la Charge Physique de Travail](#)
- [Repères pour l'intervention en prévention des TMS](#)

Élaborer un plan d'actions de prévention :

- se baser sur les résultats de l'analyse des situations de travail réalisée ;
- s'appuyer sur les propositions d'amélioration des compagnons, y compris sur des situations non identifiées lors de l'analyse préalable ;
- structurer le plan d'actions en tenant compte des dimensions organisationnelles, techniques et humaines, sur la base des principes généraux de prévention ;

→ intégrer les actions dans le plan d'actions du DUERP lorsqu'il existe.



BOÎTE À OUTILS

- Tableau PGP/mesures de prévention

Suivre et évaluer les actions de prévention :

- élaborer des outils de suivi qui visent à aider l'entreprise à apprécier la mise en œuvre de la méthode, les résultats des actions déjà réalisées et à décider des suites à donner ;
- planifier et réaliser des bilans réguliers et réorienter, le cas échéant, les actions de prévention pour en améliorer l'efficacité ;
- valoriser les actions de prévention en interne et à l'extérieur.



BOÎTE À OUTILS

- Réutilisation d'outils déjà cités : outil de dépistage TMS Pros, grille d'identification MACPT
- Tableau de bord des indicateurs utilisé dans l'état des lieux initial
- Outil de dépistage initial
- Outil « évaluation de la démarche de prévention des TMS » :
<https://www.ameli.fr/content/evaluation-de-la-demarche-de-prevention-des-tms>.

Veiller à pérenniser la démarche de prévention dans l'entreprise :

- s'assurer que toutes les situations de travaux ciblées ont été traitées in-fine ;
- comparer la situation initiale et la situation finale pour mesurer le chemin parcouru et identifier les axes de progrès possibles ;
- évaluer l'efficacité de la démarche.



BOÎTE À OUTILS

- Outil « évaluation de la démarche de prévention des TMS » :
<https://www.ameli.fr/paris/content/1-evaluation-de-la-demarche-de-prevention-des-tms>

4. AIDES FINANCIERES

Des aides financières auprès des Caisses régionales (Cramif, Carsat, Cgss) pour vous accompagner

En s'engageant dans la prévention des troubles musculosquelettiques, les entreprises peuvent bénéficier d'aides financières selon leur taille :

→ Entreprises de – de 50 salariés

- ✓ **TMS Pros Diagnostic** : permet de financer la formation d'une personne ressource ou d'un chargé de prévention en interne, ou la réalisation d'une étude ergonomique par un prestataire extérieur. En savoir plus :
<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales/tms-pro-diagnostic>
- ✓ **TMS Pros Action** : permet après réalisation d'un diagnostic, d'aider à l'investissement de matériel ou d'équipements permettant de réduire les contraintes physiques en particulier lors de manutentions manuelles

de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes. En savoir plus :

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres/subventions-nationales/tms-pro-action>

- ✓ **TOP BTP** : propose une aide au financement d'équipements adaptés pour notamment réduire les risques de chutes de plain-pied, de chutes de hauteur, de troubles musculo-squelettiques et d'exposition aux substances chimiques, dans les entreprises du secteur de la construction. En savoir plus : <https://www.ameli.fr/paris/entreprise/sante-travail/aides-financieres-secteurs/batiment-travaux-publics/top-btp>

→ Entreprises de - de 200 salariés

- ✓ **Contrat de prévention** : définit des objectifs sur lesquels vous engager en matière de prévention des risques ainsi que des aides financières associées. En savoir plus : <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpc/contrats-prevention/contrat-prevention>

Fond d'Amélioration des Conditions de Travail (FACT) géré par l'ANACT

→ Entreprises de - de 300 salariés

- ✓ Opportunités de financement d'action de prévention pour des entreprises de moins de 300 salariés. En savoir plus : <https://www.anact.fr/services/fact>

5. POUR ALLER PLUS LOIN

En savoir plus

- Les TMS, tous concernés. INRS, ED 6387. <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206387>
- Vous avez dit TMS ? INRS, ED 6094. <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206094>
- Méthode d'analyse de la charge physique de travail. INRS, ED 6161. <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206161>
- Les troubles musculo-squelettiques. INRS, dossier web. <https://www.inrs.fr/risques/tms-troubles-musculosquelettiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>
- Les lombalgies. Les comprendre, les prévenir. ED 6444. <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206444>
- Les TMS dans le BTP. OPPBTP, fiche risque. <https://www.preventionbtp.fr/chantiers/risques/les-risques-de-troubles-musculosquelettiques-tms-dans-le-btp>
- Je travaille dans des positions inconfortables. OPPBTP, situation de travail, fiches solutions. <https://www.preventionbtp.fr/chantiers/situations/je-travaille-dans-des-positions-inconfortables>
- L'usure professionnelle. FRTP Bretagne, motion design. <https://www.youtube.com/watch?v=DkPophqLZZg>
- Diagnostic Perfécosanté. Absentéisme, turn-over, sinistralité : estimez vos coûts. Anact. <https://www.anact.fr/diagnostic-perfecosante>

En quoi suis-je concerné ?		Par quoi commencer ?		Comment agir ?	Quels résultats ?
ETAT DES LIEUX	FORMALISER SON ENGAGEMENT	S'ORGANISER POUR AGIR EFFICACEMENT			
		Identifier les compétences	Repérer les situations les plus sollicitantes	Analyser les situations de travail Élaborer un plan d'actions	Évaluer les actions

